

LES RISQUES NATURELS TERRITOIRE DE BELFORT



LA DIRECTIVE INONDATION

Adoptée en 2007 par le Conseil et le Parlement européen, la directive inondation a pour but d'améliorer la gestion et réduire les conséquences négatives des inondations. Elle définit un cadre de travail pour partager les connaissances sur le risque, les approfondir et faire émerger des priorités. Elle préconise également de travailler à l'échelle des grands bassins hydrographiques appelés « districts hydrographiques ».

La directive inondation a été transposée en droit français par 2 textes :

- Loi d'Engagement National pour l'Environnement dite « LENE » du 12 juillet 2010 (article 221)
- Décret n° 2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation

Différents niveaux de mise en œuvre de la directive inondation en France

Directive Inondation (DI)



Niveau européen

Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI)

Arrêté du 7 octobre 2014 relatif à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation

Approbation de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) qui définit les ambitions de l'État français pour répondre aux attentes de la Directive inondation et rechercher une vision coordonnée à l'échelle nationale autour de 3 objectifs :

- Augmenter la sécurité des populations,
- Réduire le coût des dommages,
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.



Niveau national

Plan Gestion du Risques Inondation (PGRI)

Au niveau de chaque district hydrographique, les Préfets Coordonnateur de Bassin élaborent les PGRI

Le Territoire de Belfort est concerné par le PGRI du bassin Rhône-Méditerranée qui a été approuvé le 22 décembre 2015 et il comprend :

- La liste des Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI)
- Les cartes des surfaces inondables et des risques d'inondations pour chaque TRI
- La liste des stratégies locales à élaborer pour les TRI

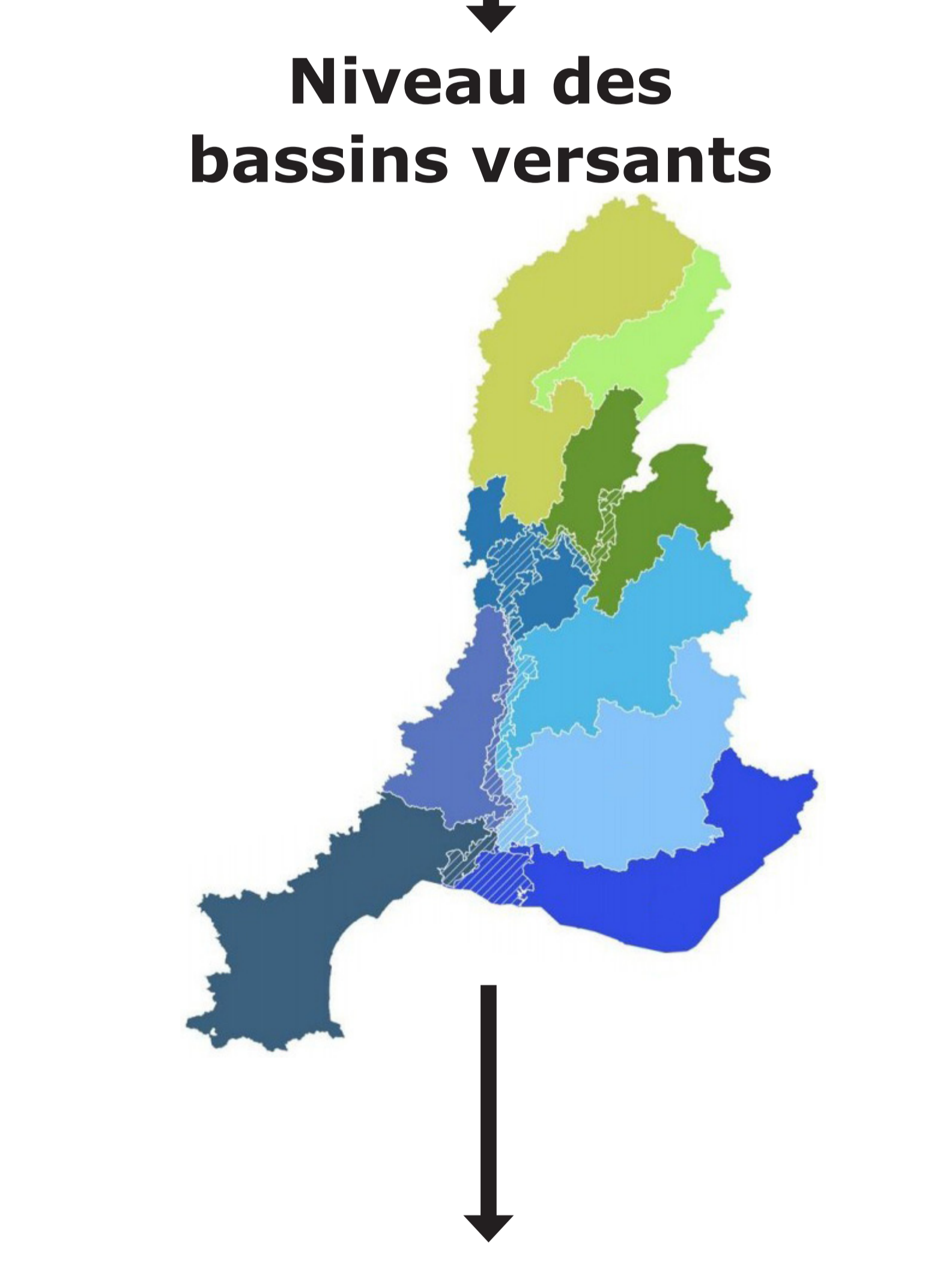


Niveau district
Bassin Rhône-Méditerranée

Territoire à risque important d'inondation (TRI)

Le TRI Belfort-Montbéliard

- TRI à cheval sur deux départements
- Poche d'enjeux localisée sur un nœud hydrographique complexe
- Une stratégie locale animée par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté



Niveau des bassins versants

Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)

La SLGRI du TRI Belfort-Montbéliard

- Approuvée le 28 janvier 2017 par arrêté inter-préfectoral
- 4 grands objectifs :
 - * Connaissance et sensibilisation au risque inondation
 - * Réduction de vulnérabilité et aménagement du territoire
 - * Gestion de crise et retour à la normale
 - * Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Mise en œuvre du deuxième cycle de la DI courant 2017-2018 : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)



Niveau des TRI

